



PLAN DIABÈTE

UN QUINQUENNAT POUR AGIR

PROPOSITION N°3

Considérer les programmes d'accompagnement hygiéno-diététique, d'activité physique, ainsi que psychologique comme des thérapies à part entière, en agissant sur les leviers d'accès et sur leur remboursement.

- ➔ En cas de prédiabète, **l'activité physique fait baisser d'environ 30 à 50% les risques de devenir diabétique à moyen terme.** Lorsque l'on est diabétique, la pratique d'au moins 150 minutes d'activité physique par semaine, combinée à des conseils nutritionnels, fait baisser l'hémoglobine glyquée d'environ 0,7 % et diminue les risques de complications associées¹.
- ➔ **Les consultations diététiques ainsi que l'activité physique adaptée, véritables leviers dans la gestion de la pathologie,** ne sont pas suffisamment accessibles aux personnes diabétiques, faute de prise en charge par la sécurité sociale.
- ➔ De mars à octobre 2021, la ligne d'écoute solidaire mise en place par la Fédération Française des Diabétiques a reçu 413 appels : beaucoup de nos interlocuteurs nous ont fait part de difficultés personnelles et d'un besoin important d'être écouté. **Une prise en charge effective de la santé mentale est nécessaire.**

Pour les personnes atteintes d'un diabète, les thérapies non-médicamenteuses sont tout aussi importantes que les thérapies médicamenteuses.² Or aujourd'hui, trop de freins, notamment financiers, persistent pour que ces prises en charge soient considérées comme des traitements à part entière. Pourtant, **les mesures hygiéno-diététiques, l'accompagnement psychologique et l'activité physique sont décisifs pour l'amélioration de la qualité de vie des patients et le ralentissement de la progression de leur diabète.** Leur réintégration dans le parcours de soin du patient est donc clé.

Partant de ces constats, la Fédération Française des Diabétiques propose de :

- Développer des **modules de formation à l'activité physique et sportive** (Activité Physique Adaptée notamment) dans la formation initiale des études de médecine.
- Investir dans l'accès à l'Activité Physique Adaptée et au sport pour tous en **mettant à disposition des usagers et patients les équipements sportifs adéquats.**
- Rembourser, pour les personnes en ayant besoin, **les séances d'accompagnement diététique, sportif et psychologique** dans le cadre de programmes validés.
- Mettre en oeuvre de manière effective la mesure prise dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour l'année 2020 selon laquelle, à titre expérimental, **sont remboursées les consultations d'APA, diététique et psychologique dans deux régions françaises**³.

¹ https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-10/ref_aps_dt2_vf.pdf

² https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-10/ref_aps_dt2_vf.pdf

³ Il s'agit d'un amendement proposé par le député Belkhir Belhaddad (amendement n° 2603), visant la mise en place, à titre expérimental, d'un parcours soumis à prescription médicale pour accompagner les personnes bénéficiant d'un traitement contre le diabète de type 2 en affection longue durée et avec complications. Or, à ce jour, encore aucun décret n'a été pris pour garantir l'effectivité de la mesure, ce que la Fédération regrette profondément.